



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(I)/6
5 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA
PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES,
TENUE À GENÈVE, LES 6 ET 7 MAI 2004**

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. ORGANISATION DE LA SESSION.....	1 – 20	3
A. Ouverture et durée de la session	1 – 9	3
B. Bureau du Comité préparatoire.....	10	4
C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	11	6
D. Participants	12 – 19	6
E. Documentation.....	20	7
II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES	21 – 60	8
A. Proposition de règlement intérieur du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et arrangements suggérés pour l'accréditation et les modalités de participation des organisations non gouvernementales compétentes et des autres grands groupes	21 – 29	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Organisation des travaux	30 – 31	9
C. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes	32 – 33	9
D. Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama	34 – 38	9
E. Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes	39 – 51	10
F. Arrangements pour la deuxième session du Comité préparatoire	52 – 54	13
G. Questions diverses	55 – 57	13
H. Clôture de la session	58 – 60	13

Annexes

I. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	14
II. CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX	16
III. RÉSUMÉ, PAR LE PRÉSIDENT, DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	17
IV. ARRANGEMENTS ADOPTÉS POUR L'ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES COMPÉTENTES ET DES AUTRES GRANDS GROUPES ET POUR LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS PRÉPARATOIRE ET À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES	19

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

Conformément à sa résolution A/RES/58/214, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe, Hyogo (Japon) du 18 au 22 janvier 2005 et de créer à cette fin un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée. Elle a prié le secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de faire fonction de secrétariat de la Conférence et de coordonner les activités préparatoires. La première session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a eu lieu à l'Office des Nations Unies à Genève, les 6 et 7 mai 2004, avec pour objectif de passer en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond, d'approuver le programme de travail de la Conférence et de proposer un règlement intérieur que celle-ci adopterait.

1. Le Comité préparatoire s'est réuni pour sa première session à l'Office des Nations Unies à Genève les 6 et 7 mai 2004. Il a tenu trois séances plénières (première à troisième).

Déclarations liminaires

2. À la 1^{re} séance, le 6 mai, le Président du Bureau, M. Hernán Escudero Martínez (Équateur), a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a dit que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes constituait un événement marquant permettant d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la prévention des risques de catastrophe ne pouvait être dissociée du développement durable. La Conférence offrirait une occasion unique de réfléchir aux progrès accomplis en matière de prévention des catastrophes depuis l'adoption de la Stratégie de Yokohama, et favoriserait une concertation et une cohérence plus grandes dans la réduction des risques et de la vulnérabilité aux aléas.

3. Le représentant du Japon, pays hôte de la Conférence, en collaboration avec la préfecture de Hyogo, a déclaré que l'importance de l'action collective avait été l'un des enseignements tirés du grand séisme de Hanshin-Awaji de 1995. Selon lui, la Conférence devait aboutir à l'adoption de buts et d'objectifs précis, à la mise en place d'activités de suivi et à la définition d'une série de techniques et de pratiques optimales.

4. Le Directeur du secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, M. Sálvano Briceño, a fait observer que si des progrès scientifiques et techniques avaient été faits en matière de prévention des catastrophes depuis la Conférence de Yokohama, la vulnérabilité humaine s'était aussi accrue rapidement. L'aide au développement n'avait pas compensé les pertes causées par les catastrophes. M. Sálvano Briceño a insisté sur la nécessité de mettre en place des programmes nationaux de prévention des effets des catastrophes et d'adopter une démarche intégrée. Il a fait savoir au Comité qu'un groupe spécial avait été créé pour préparer la Conférence.

5. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), de l'Iran (République islamique d'), des États-Unis d'Amérique, du Maroc (au nom des États africains) et du Congo.

6. Au cours du débat général, les participants ont relevé les relations entre les systèmes d'alerte précoce, la prévention des effets des catastrophes et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'entre les conséquences du VIH/sida et la capacité d'intervenir en cas de risque. La nécessité de tenir compte de la parité entre les sexes dans les stratégies de réduction des risques a été soulignée. Le projet de texte soumis à l'adoption de la Conférence pourrait inclure des questions telles que les conclusions de la Réunion internationale chargée de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et l'importance des changements climatiques dans la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Les objectifs fixés et les calendriers établis librement devraient être compatibles avec les processus existants, notamment atteindre les objectifs du Millénaire. Il faudrait que les pays et les régions puissent participer à la procédure d'examen.

7. Les pays donateurs ont été invités à fournir des financements supplémentaires afin que les pays en développement puissent être nombreux à participer au processus préparatoire et à la Conférence elle-même. Celle-ci devrait accorder une attention particulière à la mise en œuvre des accords intergouvernementaux pertinents qui ont été conclus en matière de gestion des effets des catastrophes naturelles, et attacher la même importance à toutes les catégories de catastrophes naturelles. La nécessité de créer des centres régionaux pour une gestion concertée des catastrophes naturelles a été soulignée.

8. La Conférence offrait l'occasion de passer en revue et de partager les enseignements tirés de l'expérience: l'importance d'une implication collective, le rôle des femmes et la prise en considération des populations vulnérables dans la prévention des effets des catastrophes, la dégradation de l'environnement, le renforcement de la modélisation des évacuations et le rôle des communications étaient quelques-unes des questions qu'il conviendrait d'étudier.

9. Les participants ont évoqué tout particulièrement la grande vulnérabilité des pays africains, ainsi que la nécessité d'associer les pays en développement à l'organisation de la Conférence. Les gouvernements des pays d'Afrique devaient donner un caractère prioritaire à la prévention des effets des catastrophes, intégrer des politiques à cet effet dans leur planification nationale du développement, mettre en place des mécanismes de partenariat et encourager les pays à s'investir dans la prévention des effets des catastrophes. On a demandé qu'une étude des effets des catastrophes sur la traite des êtres humains soit entreprise et qu'un fonds international soit créé pour aider les pays en développement à gérer les risques de catastrophe et à intervenir en cas de catastrophe. La sécheresse a été évoquée comme question à inclure dans le débat.

B. Bureau du Comité préparatoire

10. À sa 1^{re} séance, le 6 mai, le Comité préparatoire a approuvé la nomination des membres du Bureau, qui avaient été désignés selon le principe d'une représentation géographique équitable (A/CONF.206/PC(I)/INF.3).

GRUPE DES ÉTATS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC):
ÉQUATEUR, choisi par le Bureau pour assurer la présidence

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Hernán Escudero Martínez, ambassadeur et représentant permanent
- M. Arturo Cabrera, conseiller
- M^{me} Mireya Muñoz, conseiller

GRUPE DES ÉTATS D'ASIE: RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, choisie par le Bureau
pour assurer la fonction de rapporteur

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Ali A. Mojtahed-Shabestari, ambassadeur et représentant permanent adjoint
- M. Seyyed Mohammad Sadati Nejad, troisième secrétaire

GRUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE: MAROC

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Omar Hilale, ambassadeur et représentant permanent
- M. M'hamed Sidi El Khir, conseiller

GRUPE DES ÉTATS D'EUROPE ORIENTALE: FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Leonid Skotnikov, ambassadeur et représentant permanent
- M. Yuri Boychenko, premier conseiller
- M^{me} Natalia Zolotova, deuxième secrétaire

GRUPE DES ÉTATS D'EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS: ALLEMAGNE

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Michael Steiner, ambassadeur et représentant permanent
- M. Andreas Pfaffernoschke, conseiller

Membre de droit: JAPON, choisi par le Bureau pour assurer la vice-présidence

Mission permanente à Genève

- S. E. M. Shigeru Endo, ambassadeur et représentant permanent adjoint
- M. Hidenobu Sobashima, ministre
- M. Masaaki Nakagawa, premier secrétaire
- M. Kenji Shinoda, premier secrétaire

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

11. À sa 1^{re} séance, le 6 mai, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour de sa première session, tel qu'il figure dans le document A/CONF.206/PC(I)/1. Cet ordre du jour était le suivant:

1. Ouverture de la session du Comité préparatoire.
2. Bureau du Comité préparatoire.
3. Adoption de l'ordre du jour de la première session du Comité préparatoire.
4. Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
5. Organisation des travaux.
6. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
7. Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama.
8. Éléments proposés pour le texte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes relatif aux programmes.
9. Arrangements pour la deuxième session du Comité préparatoire.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.

D. Participants

12. Conformément au paragraphe 9 de la résolution A/RES/58/214 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était à composition non limitée afin de permettre à tous les États d'y participer.

13. Les États suivants étaient représentés: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie

de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

14. La Communauté européenne était représentée.

15. Les programmes et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies, Programme des Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

16. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Centre des Nations Unies pour le développement régional, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale.

17. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a assisté à la session.

18. Les organisations ou autres entités intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Organisation internationale pour les migrations, Union africaine, Organisation de la Conférence islamique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conseil de l'Europe, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Association ibéro-américaine des organismes publics de protection civile et Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées.

19. Dix-sept organisations non gouvernementales susceptibles d'être accréditées pour participer aux travaux de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(I)/INF.1) étaient représentées à titre provisoire, sous réserve que leur participation soit approuvée par le Comité préparatoire.

E. Documentation

20. Les documents soumis à la première session du Comité préparatoire sont énumérés à l'annexe I.

II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES

A. **Projet de règlement intérieur du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et arrangements suggérés pour l'accréditation et les modalités de participation des organisations non gouvernementales compétentes et des autres grands groupes**

21. À sa 1^{re} séance, le 6 mai, le Comité préparatoire a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».
22. Le Comité préparatoire était saisi de deux documents soumis par le secrétariat, intitulés «Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes» (A/CONF.206/PC(I)/2) et «Suggested arrangement for accreditation and participation in the preparatory process and in the world conference on disaster reduction of relevant non-governmental organizations and other major groups» (A/CONF.206/PC(I)/INF.1). Le Vice-Président a invité le secrétariat à présenter ces deux documents.
23. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique au sujet de la mention de la Communauté européenne. L'Irlande, au nom de l'Union européenne, a proposé de modifier les articles 33 et 34 comme suit: «La Conférence s'efforce, dans toute la mesure possible, d'adopter ses décisions par consensus. À défaut de consensus, les décisions sont mises aux voix» (nouveau projet d'article 33) et «Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 du présent article, chaque État partie dispose d'une voix» (nouveau projet d'article 34).
24. À la même séance, le Comité préparatoire a décidé de reporter à sa dernière séance l'examen de cette question, afin de permettre des consultations informelles entre les représentants des États Membres concernés.
25. À sa troisième et dernière séance, le 7 mai, le Comité préparatoire a adopté à titre provisoire le «Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes» (A/CONF.206/PC(I)/2), étant entendu que les articles litigieux, à savoir certains passages des articles 1, 3, 24 (par. 1 et 3), 47 et 62 ainsi que la totalité des nouveaux projets de paragraphe des articles 33 et 34, seraient laissés entre crochets jusqu'à ce que les États Membres concernés se soient consultés à cet égard.
26. Préalablement à l'adoption provisoire du règlement, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Irlande (cette dernière au nom de l'Union européenne). L'Irlande a fait observer, pour mémoire, que l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé que le règlement intérieur de la Conférence devait s'inspirer de celui du Sommet mondial pour le développement durable.
27. Le Président a pris note des observations formulées.
28. À la 1^{re} séance, le 6 mai, le Vice-Président a invité le secrétariat à présenter le document sur les arrangements suggérés pour l'accréditation des organisations non gouvernementales compétentes et des autres grands groupes et pour leur participation au processus préparatoire

et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Le secrétariat a présenté le rectificatif à ce document (A/CONF.206/PC(I)/INF.1/Corr.1).

29. Le Comité préparatoire a adopté le document A/CONF.206/PC(I)/INF.1 avec son rectificatif (voir annexe V).

B. Organisation des travaux

30. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Organisation des travaux». Le Vice-Président a invité le secrétariat à présenter un calendrier provisoire des travaux (A/CONF.206/PC(I)/1).

31. Le Comité préparatoire a adopté le calendrier des travaux tel que présenté (voir annexe II).

C. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

32. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».

33. Le secrétariat a présenté le rapport (A/CONF.206/PC(I)/5) rendant compte de l'avancement des préparatifs de la Conférence: constitution d'un bureau et premières réunions, création au sein du secrétariat d'une équipe spéciale chargée de préparer la Conférence, crédits nécessaires (notamment financement accordé par le Gouvernement du pays hôte), première visite préparatoire au Japon en janvier 2004, prochaine mission de planification provisoirement prévue à la fin du mois de mai 2004, premier avis diffusé en février, prochaine mise en service du site Internet de la Conférence, stratégie de communication à concevoir, neuvième réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes (4 et 5 mai 2004), achèvement de la publication «Face au risque» qui serait mise en vente en juin 2004 et rapports nationaux attendus pour le 15 juin 2004 au plus tard. Le secrétariat a rappelé au Comité l'organisation de la Conférence, déclinée en trois éléments: processus intergouvernemental, volet thématique et forum public. La publication d'un deuxième avis relatif à la Conférence était prévue à la mi-juin.

D. Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama

34. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama» (A/CONF.206/PC(I)/3). Le secrétariat a décrit la méthode utilisée pour examiner l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama et indiqué l'état d'avancement de cet examen.

35. Le secrétariat a annoncé que l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama serait achevé pour la deuxième session du Comité préparatoire, après réception et intégration des contributions des pays. Le document final, qui serait adopté lors de la Conférence, cernerait notamment les principales tendances et divergences des initiatives de prévention des catastrophes, ainsi que les nouveaux enjeux dans ce domaine. Des délégations ont demandé un délai supplémentaire pour soumettre leur rapport national. En raison toutefois

des délais impartis, la date limite du 15 juin a été maintenue, avec cependant une certaine souplesse, les contributions tardives pouvant être intégrées tant que le processus de rédaction serait en cours.

36. À la même séance, le secrétariat a également rendu compte au Comité préparatoire des débats de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Thaïlande.

38. Le secrétariat a répondu aux questions posées.

E. Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

39. À sa 2^e séance, le 6 mai, le Comité préparatoire a examiné le point 8 de l'ordre du jour relatif aux éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Le secrétariat a présenté le document correspondant (A/CONF.206/PC(I)/4), en évoquant les travaux réalisés à cet égard par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes.

40. À sa 3^e séance, le 7 mai, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

41. Dans le cadre de cet examen, au cours des deux séances, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bangladesh, Barbade, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Maurice, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

42. L'observateur de l'Organisation météorologique mondiale a fait une déclaration.

43. Le secrétariat a indiqué que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes avait insisté sur la nécessité de fixer des priorités ainsi que sur l'importance des politiques régionales, et qu'elle avait également conclu qu'il fallait prévoir des mécanismes de suivi et renforcer les capacités. Sur la base des conférences régionales et thématiques, l'Équipe spéciale avait cerné les objectifs suivants: intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales, identifier et surveiller les risques et la vulnérabilité par l'éducation, promouvoir un esprit de prévention, réduire les facteurs de risques sous-jacents, renforcer la préparation en prévision des catastrophes et l'élaboration de plans d'urgence, et maintenir le soutien international apporté aux activités locales et nationales.

44. Au cours du débat qui a suivi sur le programme à adopter à l'occasion de la Conférence, les participants ont fait valoir que cette dernière devrait déboucher sur des orientations pratiques et utiles pour la conception de politiques, de plans, de programmes et d'activités de prévention des catastrophes, et mettre l'accent sur la nécessaire autonomisation des populations locales

et le partage indispensable des enseignements tirés de l'expérience. On s'est interrogé sur l'opportunité, en matière de réduction des risques de catastrophe, de fixer des objectifs globaux à atteindre dans un délai donné.

45. En réponse à une question sur les futures modalités de consultation, notamment sur la tenue de consultations informelles avant la deuxième session du Comité préparatoire, le secrétariat a évoqué la liste des réunions thématiques et régionales (annexe II du document A/CONF.206/PC(I)/5), en rappelant le rôle du Bureau à cet égard. Certaines délégations ont proposé de prolonger d'une journée la deuxième session du Comité préparatoire. Il a été fait remarquer cependant que cela reviendrait à renoncer à tenir une troisième session juste avant la Conférence, en janvier 2005.

46. Il fallait faire en sorte que les pays en développement qui sont sujets aux catastrophes (en particulier les États insulaires du Pacifique) participent à la Conférence. Un appel a été lancé en vue d'aider ces pays à élaborer des programmes d'action nationaux, par exemple par l'intermédiaire du PNUD.

47. Nombre de délégations ont fait des remarques de fond sur les éléments susceptibles d'orienter la définition des buts et objectifs énoncés dans le programme, ces éléments devant être intégrés par le secrétariat dans le nouveau projet de texte dont la publication était prévue pour la fin mai au plus tard. Les participants ont défini en termes précis les priorités essentielles qu'ils proposaient pour guider le choix des buts et des objectifs du programme, dont il serait tenu compte dans le nouveau projet de texte. En résumé, les contributions des délégations portaient sur les questions suivantes:

- La relation entre la taille des populations et le risque de catastrophe;
- Le recours à des techniques de pointe pour réduire les risques et l'établissement de liens entre les catastrophes naturelles et les aspects technologiques des risques;
- La situation particulière des petits États insulaires en développement et la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, au cours des 10 dernières années, question directement liée aux objectifs de la Conférence (les petits États insulaires en développement étant exposés à nombre d'aléas naturels ou autres, par exemple aux troubles civils et au VIH/sida);
- L'accès des pays en développement à des mécanismes d'assurance et de réassurance peu coûteux;
- L'utilisation des ressources et mobilisations existantes, plutôt que la création de nouvelles sources;
- L'interdépendance entre les effets des catastrophes et les autres menaces qui pèsent sur la santé ou l'environnement;
- Le rôle des collectivités dans la prévention des catastrophes;
- La nécessité d'accorder une importance égale à la question des secours en cas de catastrophe;

- La nécessité d’adopter une démarche intersectorielle, en partant du principe que les stratégies sont plus efficaces lorsqu’elles sont mises en œuvre dans le cadre de mandats et de programmes existants;
- Les conséquences économiques des catastrophes naturelles, qui exigent que la prévention dans ce domaine soit une priorité des États;
- La nécessité de renforcer la coopération internationale, compte tenu de la faible capacité des pays en développement à se préparer aux catastrophes, à réagir lorsqu’elles surviennent et à en atténuer les effets;
- L’importance des systèmes d’alerte précoce;
- L’importance des études socioéconomiques pour démontrer qu’il est rentable d’investir dans la prévention des catastrophes naturelles; l’évaluation du coût financier nécessaire pour atteindre les objectifs définis dans le programme adopté à l’issue de la Conférence;
- La nécessité d’examiner les aspects juridiques et législatifs de la prévention des catastrophes et de la réduction des risques;
- Les moyens financiers, la capacité institutionnelle et la capacité à prévoir les catastrophes.

48. Concernant les travaux de la Conférence, conscients de la brièveté du délai imparti, les participants ont souligné qu’il faudrait privilégier la participation et la transparence, avec des consultations sur une grande échelle et en abordant tous les aspects de la gestion des catastrophes. Dans le cadre des consultations intersessions (entre les réunions du Comité préparatoire), les participants auraient suffisamment de temps pour achever les négociations avant la Conférence. Sur le fond, la deuxième session du Comité préparatoire devrait bénéficier de contributions d’experts des services gouvernementaux centraux et, à cet égard, il faudrait aider les pays en développement à participer.

49. La décision de convoquer la Conférence au niveau des experts, plutôt qu’au niveau politique, a été bien accueillie. La nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi efficace a été évoquée. Les bailleurs de fonds ont été appelés à réagir rapidement et à se montrer généreux pour soutenir la Conférence et les activités de suivi correspondantes. Ils ont également été encouragés à allouer à la prévention des catastrophes une partie des fonds qu’ils destinent à l’aide humanitaire.

50. Pour conclure le débat, il a été convenu que le secrétariat, avant la fin mai, intégrerait dans une version révisée du projet de programme distribuée à tous les États Membres, les commentaires et les recommandations transmises par le Comité préparatoire et par l’Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes. Des consultations informelles auraient lieu en juin et en juillet, et un nouveau projet de programme serait distribué le 9 août au plus tard. Le secrétariat établirait également une liste de tous les documents. Des précisions ont été données concernant les trois documents de base sur lesquels devait déboucher la Conférence: i) un examen de la Stratégie de Yokohama, sur la base des informations fournies par les pays;

ii) un «programme d'action» – le programme évoqué plus haut – qui devrait être négocié dans le cadre du processus intergouvernemental (notamment à la deuxième session du Comité préparatoire, en octobre 2004); iii) éventuellement, une «déclaration», dont il n'existait encore aucun projet.

51. À la même séance, le secrétariat a fourni un calendrier pour la tenue de nouvelles consultations sur les éléments du programme qui devait être adopté par la Conférence (voir l'appendice à l'annexe I); il a également répondu aux questions posées.

F. Arrangements pour la deuxième session du Comité préparatoire

52. À sa 3^e séance, le Comité préparatoire a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé «Arrangements pour la deuxième session du Comité préparatoire». Il a été invité à se pencher sur la question de sa deuxième session, prévue les 11 et 12 octobre 2004, après la tenue, les 7 et 8 octobre 2004, de la dixième réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes.

53. Le Vice-Président a invité le secrétariat à exposer ce qu'il avait prévu de faire entre les deux sessions. Le secrétariat s'emploierait à chercher des financements supplémentaires, entreprendrait une mission de planification au Japon, mettrait au point une stratégie de communication et le site Internet de la Conférence, et travaillerait à l'élaboration des documents.

54. À la même séance, le représentant du Costa Rica a pris la parole.

G. Questions diverses

55. À sa 3^e séance, le Comité préparatoire a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Questions diverses». Le Vice-Président a invité le secrétariat à informer le Comité sur ce point.

56. Le Comité préparatoire a autorisé le Bureau à choisir le logo de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

57. À la même séance, le représentant du Congo a pris la parole et le secrétariat lui a répondu.

H. Clôture de la session

58. À la 3^e séance, le 7 mai, le Vice-Président, M. Shigeru Endo, a résumé les débats de la session (voir annexe III).

59. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration, dont le Vice-Président a pris note.

60. Également à la même séance, le Vice-Président a fait une déclaration finale puis a prononcé la clôture de la première session du Comité préparatoire.

Annexe I

**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA PREMIÈRE SESSION
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE**

<u>Cote des documents</u>	<u>Titre ou description du contenu</u>
A/CONF.206/PC(I)/1	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.206/PC(I)/2	Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(I)/3	Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama
A/CONF.206/PC(I)/4	Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes relatif aux programmes
A/CONF.206/PC(I)/5 (En anglais seulement)	Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(I)/INF.1 et Corr.1 (En anglais seulement)	Arrangements suggérés pour l'accréditation des organisations non gouvernementales compétentes et des autres grands groupes et pour leur participation au processus préparatoire ainsi qu'à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(I)/INF.2 (En anglais seulement)	Note d'information pour les participants
A/CONF.206/PC(I)/INF.3 (En anglais seulement)	Nomination des membres du Bureau du Comité préparatoire et création d'une équipe spéciale pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes au sein du secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Tous les documents sont disponibles à l'adresse: <http://www.unisdr.org/wcdr>.

Appendice

Calendrier de nouvelles consultations informelles sur les éléments du programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (document révisé: WCDR/CU/PC2/01)

Date limite	Activités de l'Équipe spéciale pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes			
<i>25 mai</i>	Intégrer les observations et les recommandations formulés lors de la neuvième session de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et de la première session du Comité préparatoire ainsi que tout autre commentaire	Réunions périodiques du Bureau du Comité préparatoire de la Conférence	Groupe de travail sur la Conférence mis en place par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes	Conclusions des autres réunions régionales et thématiques (voir ci-dessous la liste des réunions régionales)
<i>31 mai</i>	Diffuser la version révisée du projet de programme (secrétariat)			
<i>Dates à confirmer</i>	Informar le groupe d'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à sa prochaine réunion			
15 JUIN	Date limite pour la réception des rapports nationaux (flexibilité pour les contributions tardives)			
<i>15 juin au 16 juillet</i>	Organiser une conférence en ligne sur les conclusions de l'examen de la Stratégie de Yokohama et les futurs objectifs			
<i>Entre juin et août (dates à confirmer)</i>	Tenir au courant les missions permanentes auprès de l'ONU (Genève et New York). Le cas échéant, organiser une réunion parallèlement à la session du Conseil économique et social.			
<i>19 juillet au 6 août</i>	Rédiger le nouveau projet, le distribuer aux membres du Bureau/des groupes régionaux, en arrêter la version définitive.			
<i>9 août</i>	Établir le projet révisé intégrant les conclusions de la première session du Comité préparatoire, des consultations et de l'examen de la Stratégie de Yokohama.			
<i>7 et 8 octobre</i>	Dixième session de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes			
<i>11 et 12 octobre</i>	Réunion officielle suivante: Deuxième session du Comité préparatoire			

- Principaux événements régionaux en vue de la Conférence:
 - Conférence internationale sur la prévention des catastrophes en Asie centrale, Beijing (Chine), 25-27 mai 2004
 - Consultation africaine, Johannesburg (Afrique du Sud), 2 et 3 juin 2004
 - Consultations des pays d'Amérique latine, juillet-août 2004
 - Consultations des pays des Caraïbes, Kingston, août 2004

- Réunions thématiques en vue de la Conférence (voir la liste complète sur le site www.unisdr.org)

Annexe II

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

**JEUDI 6 MAI 2004
(SALLE XIX, PALAIS DES NATIONS)**

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la session du Comité préparatoire– Bureau du Comité préparatoire– Adoption de l'ordre du jour de la première session du Comité préparatoire (A/CONF.206/PC(I)/1)– Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(I)/2 et A/CONF.206/PC(I)/INF.1)– Organisation des travaux– Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(I)/5)	<ul style="list-style-type: none">– Projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama (A/CONF.206/PC(I)/3)– Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(I)/4)

VENDREDI 7 MAI 2004

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none">– Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (<i>suite</i>) (A/CONF.206/PC(I)/4)	<ul style="list-style-type: none">– Éléments proposés pour le programme qui doit être adopté à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (<i>suite</i>) (A/CONF.206/PC(I)/4)– Arrangements pour la deuxième session du Comité préparatoire– Questions diverses– Clôture de la session

Annexe III

RÉSUMÉ, PAR LE PRÉSIDENT, DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

Le Président de la première session du Comité préparatoire a résumé les principaux points débattus lors de cette session:

1. Le Comité préparatoire a approuvé la nomination des membres du Bureau qui avaient été proposés.
2. Dans l'attente des discussions entre les États-Unis d'Amérique et la Communauté européenne, le règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes sera adopté à titre provisoire, les dispositions litigieuses restant entre crochets. Le secrétariat a pris note par ailleurs des déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Irlande (au nom de l'Union européenne).
3. Les participants ont adopté les arrangements suggérés par le secrétariat au sujet de l'accréditation des organisations non gouvernementales compétentes et des autres grands groupes et de leur participation au processus préparatoire et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
4. Le Comité a pris note par ailleurs du Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui lui a été présenté par le secrétariat.
5. Concernant le projet d'ébauche annotée de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama, le Comité s'est vu présenter différents documents dont l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes avait été saisie, notamment une note d'information sur la question. Des représentants ont déclaré que cet examen, à leur sens, était précieux pour définir une base de référence à partir de laquelle on pourrait agir pour réduire les risques de catastrophe et plusieurs suggestions ont été faites pour renforcer le processus d'examen. Le secrétariat a rappelé aux gouvernements que les pays devaient remettre le 15 juin au plus tard les informations qu'ils souhaitaient voir prises en considération. Le secrétariat a toutefois précisé qu'en cas de retard les informations reçues à une date ultérieure seraient tout de même acceptables et utiles.
6. Le débat sur les éléments proposés pour le programme qui devait être adopté à l'occasion de la Conférence s'était révélé particulièrement utile. Le Comité était parvenu à un accord préliminaire sur la structure du texte en question, convenant notamment qu'il fallait cerner les priorités, fixer les objectifs envisagés et mettre en place des mécanismes de suivi.
7. Même si quelques réserves et suggestions précises ont été faites, le Président a constaté avec satisfaction que nombre d'entre elles – comme celle relative aux objectifs fixés sur une base volontaire – figuraient déjà dans le projet de travail avancé que l'Équipe spéciale interinstitutions avait examiné plus tôt dans la semaine et qui avait été distribué la veille aux délégations.

8. Les représentants ont également fait un certain nombre de suggestions utiles, dont le secrétariat a pris note, à propos des éléments à prendre en considération dans le programme qui devrait être adopté lors de la Conférence. Le secrétariat a présenté une proposition de calendrier pour le processus de consultation qui aurait lieu d'ici à la deuxième session du Comité préparatoire en octobre.

9. Le Comité préparatoire a exposé un ambitieux programme de travail en vue d'enrichir les documents relatifs au programme. Le Président a encouragé toutes les délégations à participer activement aux consultations dans les mois à venir, selon le calendrier proposé, afin que la deuxième session du Comité préparatoire soit aussi fructueuse que la première.

10. Le Président a saisi cette occasion pour relever le rôle important joué à cet égard par le Bureau et le Groupe de travail de la Conférence mis en place par l'Équipe spéciale interinstitutions.

11. Le Président s'est déclaré particulièrement satisfait des progrès réalisés, conscient de la pression à laquelle tous étaient soumis en raison du calendrier serré d'ici à janvier 2005. L'engagement en faveur de la Conférence et de ses préparatifs et la détermination d'aboutir à des résultats concrets avaient été exprimés à de multiples reprises.

Annexe IV

ARRANGEMENTS ADOPTÉS POUR L'ACCREDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES COMPÉTENTES ET DES AUTRES GRANDS GROUPES ET POUR LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS PRÉPARATOIRE ET À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES

I. HISTORIQUE

1. Dans sa résolution A/RES/58/214, l'Assemblée générale a encouragé tous les grands groupes visés dans Action 21 à contribuer de manière effective à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes ainsi qu'à ses préparatifs, et les a invités à se faire accréditer à cette fin. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que les accréditations et les modalités de participation devaient être conformes aux règlements intérieurs de la Commission du développement durable et du Sommet mondial pour le développement durable ainsi qu'à la pratique établie par la Commission quant à la participation et à l'engagement des grands groupes.
2. Le présent rapport contient des propositions sur les critères et procédures d'accréditation de ces organisations non gouvernementales et autres grands groupes qui ne sont pas actuellement dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et sur la participation des grands groupes à la Conférence et à son processus préparatoire. Ces propositions ont été formulées en s'inspirant du Sommet mondial pour le développement durable et des pratiques de la Commission du développement durable en vigueur depuis 1993. Les propositions relatives au règlement intérieur de la Conférence font l'objet d'un document distinct portant la cote A/CONF.206/PC(I)/2.

II. CRITÈRES ET PROCÉDURES D'ACCREDITATION PROPOSÉS

3. La participation des organisations non gouvernementales à la Conférence et à son processus préparatoire est soumise aux règles établies en la matière par le Conseil économique et social de l'ONU¹. Les organisations non gouvernementales et autres grands groupes qui appartiennent à l'une des catégories ci-dessous et qui souhaitent participer à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et contribuer aux réunions de son Comité préparatoire doivent, pour ce faire, en informer le secrétariat de la Conférence et s'inscrire:
 - a) Grands groupes dotés d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social en tant qu'organisations non gouvernementales;
 - b) Grands groupes qui figurent sur la liste de la Commission du développement durable;
 - c) Grands groupes qui ont participé à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Conférence de Yokohama) en 1994; et
 - d) Grands groupes qui sont membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes ou de l'un de ses groupes de travail.

¹ Résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Un formulaire d'inscription sera établi à cet effet et affiché sur le site Web de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

4. Les organisations non gouvernementales et autres grands groupes qui n'appartiennent pas à l'une des catégories ci-dessus mais qui souhaitent participer à la Conférence et contribuer à son processus préparatoire peuvent en faire la demande auprès du secrétariat de la Conférence. Les procédures et formulaires prévus à cet effet seront disponibles peu après la clôture de la première session du Comité préparatoire. Cette accréditation sera uniquement valable pour les travaux de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

5. Les renseignements qui doivent figurer sur la demande sont les suivants:

a) Le nom de l'organisation et des renseignements utiles et pertinents tels que adresse, contact principal, etc.;

b) Le but de l'organisation;

c) Les programmes et activités de l'organisation dans les domaines liés au thème de la Conférence et le ou les pays où ils sont réalisés;

d) La confirmation des activités de l'organisation aux niveaux national, régional ou international;

e) Des exemplaires de rapports annuels ou autres de l'organisation, y compris des états financiers et une liste des sources de financement et des contributions reçues notamment des gouvernements;

f) Une liste des membres de l'organe directeur de l'organisation indiquant leur pays de nationalité dans le cas d'organisations internationales;

g) Une description des membres de l'organisation, indiquant le nombre total des membres, les noms des organisations qui sont membres et leur répartition géographique;

h) Un exemplaire du statut ou du règlement de l'organisation; et

i) Un formulaire d'inscription fourni par le secrétariat de la Convention, dûment rempli.

6. Les demandes d'accréditation doivent être présentées au plus tard six semaines avant le début de chaque session du Comité préparatoire. Elles doivent être adressées au secrétariat de la Conférence qui, avec l'aide du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU et d'autres instances compétentes, le cas échéant, jugera de la pertinence des activités des requérants sur la base des renseignements fournis et de leur participation à des activités de développement durable, en particulier dans des domaines liés à la prévention des catastrophes. Si l'évaluation permet d'établir, sur la base des renseignements fournis, que l'organisation requérante est compétente et que ses activités ont trait aux travaux de la Conférence, le secrétariat fera une recommandation favorable au Comité préparatoire, à qui appartient la décision d'accréditer les organisations non gouvernementales et autres grands groupes. Dans le cas contraire, le secrétariat de la Conférence fera part au Comité préparatoire des raisons de son refus. Le secrétariat de la Conférence présentera ses recommandations au Comité préparatoire deux semaines avant le début de chaque session du Comité.

7. Une organisation non gouvernementale ou un autre grand groupe qui aura été accrédité pour prendre part à une session du Comité préparatoire pourra participer à toutes ses sessions ultérieures et à la Conférence elle-même.

III. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU PROCESSUS PRÉPARATOIRE ET À LA CONFÉRENCE

A. Participation aux sessions du Comité préparatoire

8. Les représentants d'organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités peuvent prendre la parole aux réunions du Comité préparatoire. Cependant, compte tenu de la brièveté de chaque session du Comité préparatoire, il leur est demandé de fournir une version écrite de leur intervention, en nombre suffisant (250 exemplaires), afin qu'elle soit distribuée. Ces documents peuvent être rédigés en anglais.

B. Modalités de participation à la Conférence

9. Les organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités auront directement accès au lieu où la Conférence se déroulera officiellement. Il se pourrait que, pour des raisons de sécurité, il faille, certains jours, limiter le nombre de représentants de grands groupes participant à la Conférence. Une fois que le programme sera plus clairement défini, le secrétariat de la Conférence informera les grands groupes des dispositions qui auront été prises à cet égard.

10. Un échantillon réduit mais représentatif des grands groupes sera invité à prendre la parole à la session plénière. Les différents représentants seront choisis par les mécanismes établis par les grands groupes en coordination avec le Président de la Conférence, par l'intermédiaire du secrétariat de cette dernière.

11. Des manifestations et activités de parties prenantes sont prévues, notamment des tables rondes, des séminaires et des ateliers avec les grands groupes et les gouvernements sur des questions spécifiques, en guise de manifestations parallèles. Les modalités et les thèmes de ces manifestations seront communiqués dès qu'ils auront été plus précisément arrêtés.
